

**Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
de la SARTHE**

**ORIGINE DE VOTRE EAU**

Unité de distribution : ECOMMOY.  
Communes desservies : ECOMMOY  
Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) :  
NANTAISE DES EAUX.  
Ressource : forages des Landes de Rhonne et  
Rapillard à Ecommoy  
Filière de traitement : Déferrisation -  
Démanganisation - Neutralisation - Désinfection  
au chlore

**PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES**

La mise en œuvre des périmètres de protection  
visé à sécuriser les prélèvements d'eau vis à  
vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles,  
elle constitue un objectif prioritaire du Plan  
National Santé Environnement. **Pour l'unité de  
distribution considérée la procédure est en  
cours pour Rapillard, est achevée pour les  
Landes de Rhonne.**

**CONTROLE DE VOTRE EAU**

La DDASS est réglementairement chargée du  
contrôle sanitaire de l'eau distribuée.  
L'exploitant doit aussi surveiller ses installations  
et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Cette synthèse prend en compte les résultats  
provenant de 13 prélèvements réalisés en  
2008. Les analyses sont réalisées par le  
Laboratoire Départemental du Maine et Loire  
agréé par le ministère de la santé.

Les résultats des analyses sont consultables en  
mairie ou au siège du syndicat.

Des informations complémentaires sont  
disponibles sur le site Internet

<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

**CONSEILS**

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau  
froide pour la boisson et pour cuisiner.

◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez  
une carafe ouverte au réfrigérateur pendant  
quelques heures pour l'éliminer.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez  
couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser  
pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en  
plomb, leur remplacement est à envisager dans  
les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez  
couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a  
séjourné plusieurs heures dans les  
canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau  
distribuée à votre robinet ne nécessite pas de  
traitement complémentaire. Si vous possédez  
une telle installation, n'oubliez pas de  
l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un  
adoucisseur, assurez vous de disposer d'un  
robinet d'eau froide non adouci pour la  
boisson et la cuisine.

En cas d'utilisation alternée du réseau public  
et d'un puits ou forage privé, la séparation des  
deux réseaux est obligatoire, la responsabilité  
du propriétaire pouvant être engagée.

**APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2008**

**L'EAU DISTRIBUEE A ETE DE BONNE QUALITE,  
CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

**APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2008 POUR QUELQUES PARAMETRES**

**BACTERIOLOGIE**

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité  
indique un non-respect réglementaire. Il signale la  
présence de bactéries indicatrices d'une contamination  
fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

**Bonne qualité**

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

**NITRATES**

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en  
nitrates est fixée en fonction des risques pour la  
population la plus vulnérable (nourrissons et femmes  
enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-  
vis du risque d'apparition de maladie bleue du  
nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté  
d'effets cancérigènes à long terme.

**Conforme à la limite de qualité**

Minimum	0,0 mg/L
Moyenne	2,2 mg/L
Maximum	13,0 mg/L

**PESTICIDES**

Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1  
microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus,  
le total des pesticides détectés doit être inférieur à  
0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de  
précaution. Tout dépassement de cette exigence de  
qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une  
gestion spécifique des risques sanitaires.

**Conforme à la limite de qualité**

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

**FLUOR**

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a  
été fixée pour tenir compte du risque de fluorose  
dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses  
modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les  
caries dentaires.

**Teneur faible en fluor, un apport  
complémentaire est possible  
après avis médical**

Moyenne	0,120 mg/L
---------	------------

**DURETE**

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond  
à la présence de calcium et de magnésium dans  
l'eau et s'exprime en degré français (°F). La  
consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse  
pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient  
d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire,  
une eau douce peut dans certaines conditions  
dissoudre les métaux des canalisations et entraîner  
des risques pour la santé. Aucune teneur limite  
réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

**Eau peu calcaire, dureté faible**

Minimum	14,5 °F
Moyenne	19,2 °F
Maximum	24,0 °F

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT  
INHABITUEL, SIGNEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**